

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour

Expertise et formation en vue de la mise en route d'une Unité de Développement de Solutions pour les Industriels (UDSI)

1. CONTEXTE DE L'ACTION.....	2
2. OBJECTIFS DE LA MISSION	2
3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION	3
4. TACHES A REALISER.....	3
5. LIVRABLES	3
6. PERIODE ET DUREE DE L'ACTION	4
7. CONDITION D'EXECUTION DE LA MISSION	4
8. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT	4
9. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT	5
10. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT	5
11. CONFLITS D'INTERET	6
12. CONFIDENTIALITE	6

1. CONTEXTE DE L'ACTION

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de contribuer au financement du coût du projet d'Appui à la Qualité de l'Enseignement Supérieur (PAQ). Le MESRS a décidé d'accorder à l'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia de Gabès (ISIMG) une allocation sur les crédits inscrits dans le cadre du PAQ pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement

L'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia de Gabès (ISIMG) se propose d'utiliser une partie de cette allocation pour effectuer les paiements autorisés par le contrat à signer au titre de la présente mission.

Dans ce cadre, l'Institut Supérieur d'Informatique et de Multimédia de Gabès (ISIMG) se propose de confier à un consultant individuel la mission de formation des enseignants de l'Unité de Développement de Solutions pour les Industriels (UDSI) au sein de l'institut. L'ISIMG planifie de lancer une UDSI avec trois sous-cellules en adéquation avec les spécialités offertes par l'institut, à savoir :

- Cellule Web et Développement,
- Cellule d'Informatique Industrielle,
- Cellule de Sécurité informatique.

En effet, dans un contexte visant l'augmentation de l'implication des sociétés dans la formation, la mise en adéquation de cette dernière avec les besoins du milieu socioéconomique spécialement pour les licences appliquées et les masters à caractère professionnel, et face à la régression des offres de stages industriels de qualité, l'ISIMG se propose de créer la dite UDSI.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Pour créer la dite UDSI, l'institut fait appel aux services d'un consultant individuel pour une formation appliquée au cas présenté qui s'articule autour des points suivants :

- Cadre juridique de création de ce type d'unité au sein d'un établissement d'enseignement supérieur
- Cadre juridique de la coopération entre l'Unité et l'Industriel :
 - o Contrats de financement d'un projet spécifique par l'industriel ;
 - o Contrat de formation des étudiants dans l'industrie ;
 - o Chartes, accords de coopération UDSI/Industriel ou UDSI/ tierce institution ;
 - o Cadre de financement gouvernemental d'un projet spécifique réalisé conjointement entre l'industrie et l'unité ;
 - o
- Méthodes de mise en route et Méthodes de recherche et d'obtention de marchés ;

- Techniques de veille sur la pérennité du projet.

L'assistance technique du consultant permettra d'accompagner la population cible dans:

- La phase d'élaboration du plan d'action d'approche du marché (définition des cibles, objectifs de chaque action, techniques d'approche et d'administration...)
- Les phases d'élaboration de modèles de contrat, contrat de stage, accord de coopération, charte...

3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION

Les enseignants de l'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia de Gabès (ISIMG) des profils suivants :

- Informatique industrielle
- Sécurité informatique
- Multimédia et Web

4. TACHES A REALISER

Sur la base des objectifs fixés pour la mission, le consultant aura à réaliser les tâches suivantes :

- Former les enseignants de l'UDSI au cadre juridique d'une Unité de Développement de Solutions pour les Industriels dans une institut d'enseignement étatique.
- Assister ces enseignants dans l'établissement d'une base de données de sources (chartes, contrats, accord de coopération, ...).
- Garantir un minimum de suivi (accompagnement).

5. LIVRABLES

Au terme de cette mission, le consultant doit remettre au directeur de l'ISIMG :

- ❖ Un rapport de synthèse portant sur :
 - le déroulement de l'action,
 - les difficultés rencontrées et le cas échéant les solutions proposées,
 - les recommandations possibles,
 - l'évaluation de l'action par les participants
- les supports pédagogiques et les supports utilisés au niveau des séquences de l'action.

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par l'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia de Gabès. Une fois validés, tous les rapports seront remis au MESRS en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L'envoi du rapport final de la mission à l'ISIMG devra être effectué, dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

6. PERIODE ET DUREE DE L'ACTION

L'action devra se dérouler au mois de Janvier 2014 en un seul module.

7. CONDITION D'EXECUTION DE LA MISSION

7.1. Lieu de la mission

L'action devra se dérouler au sein de l'ISIM de Gabès.

Dans le cas où, le consultant souhaite externaliser le lieu de la formation, les frais relatifs à la location de la salle et aux poses café seront imputés à sa charge

7.2. Moyens et ressources à mobiliser par le consultant

Le consultant prend à sa charge son transport : transport urbain et interurbain, son hébergement et tous les frais engendrés par son séjour (Alimentation, etc.).

Il est tenu de mobiliser par ses soins les moyens logistiques primordiaux pour sa propre utilisation.

7.3. Données, Service, Locaux, Personnel et Installations à fournir par le client durant la mission

L'ISIM de Gabès, s'engage à mettre à la disposition du consultant, toutes les données et les documentations nécessaires à l'exécution de sa mission et de mettre à sa disposition les équipements et les moyens logistiques nécessaires durant l'exécution de la mission (Impression, Tirage, édition support numérique, ...).

8.4. Responsabilité du consultant

Le consultant est censé s'acquitter de sa mission avec la diligence voulue et selon les règles de l'art. La responsabilité du consultant envers l'ISIM de Gabès est régie par le droit applicable au marché.

8. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Peuvent participer à ce projet les consultants ayant la formation, la spécialisation et l'expérience requise pour l'aboutissement du projet.

9. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Lettre de candidature
- Références récentes et pertinentes en missions similaires
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives
- Curriculum Vitae du formateur
- Une proposition détaillée de la démarche d'assistance technique et du programme de formation sous forme de tableaux récapitulatifs portant en détail l'intitulé des différents modules leurs objectifs, les résultats escomptés et le nombre d'heures allouées à chacun.

10. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

Le mode de sélection est celui de consultant individuel selon les directives de la Banque Mondiale.

La sélection de consultant individuel est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives "Sélection et Emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Janvier 2011".

Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats selon les critères suivants :

Critères	Notation
Expériences pertinente pour la mission	40
Offre financière	25
Qualifications du formateur	35
Total	100

Un procès-verbal de classement des candidats est rédigé au terme de la sélection par l'équipe du projet PAQ à l'ISIMG. Cette équipe établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le **consultant** sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière.

11. CONFLITS D'INTERET

Les **consultants** en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

12. CONFIDENTIALITE

Le **consultant** retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.